



LES ÉVOLUTIONS DU DROIT DU TRAVAIL EN 2016 - 2017 :

INCIDENCES POUR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Cette journée « PANORAMA », organisée tous les ans, est animée par Sylvie Amzaleg, Coordonnateur du Pôle Ressources Humaines - Directeur des Relations du Travail, Sophie Nivière, Adjointe de Direction des Relations du Travail, et les Conseillers Relations du Travail de la FEHAP.

La formation permet aux participants de prendre en compte dans leur activité professionnelle l'ensemble des évolutions intervenues en droit du travail et d'adapter la gestion de leur structure en conséquence.

La formation est à jour de l'actualité la plus récente.

INSCRIPTIONS

Remplissez votre bulletin d'inscription en ligne
<http://formation.fehap.fr/>

NOUVEAU!

Ou bien imprimez un [bulletin d'inscription](#)



ACTUALITÉ DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA CONVENTION EN 2016-2017

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions législatives, réglementaires, conventionnelles, jurisprudentielles et celles de la branche pour tous les champs du droit du travail, en 2016-2017
- Analyser et s'approprier les incidences de ces évolutions sur la gestion des établissements

CONTENU

Congés et suspension du contrat

Une dispense d'activité rémunérée qui suit le congé maternité reporte-t-elle la période de protection de la salariée ?

Principaux changements relatifs aux congés payés et aux congés pour événements familiaux

Surveillance médicale et santé au travail

La surveillance médicale : les nouvelles règles de surveillance médicale

L'inaptitude :

- nouveau régime de l'inaptitude
- obligation de consulter les délégués du personnel pour les sites de moins de 11 salariés ?
- lorsque l'inaptitude a été constatée avant la déclaration de grossesse de la salariée, est-il possible de la licencier pour inaptitude ?

L'employeur peut-il pratiquer un test salivaire ?

L'employeur a-t-il la possibilité de s'exonérer de sa responsabilité en cas de harcèlement moral ?

Égalité professionnelle

Les différences de traitement entre salariés sont-elles présumées justifiées ?

Des différences salariales entre salariés relevant d'établissements différents sont-elles justifiées ?

Libertés individuelles

Le fait religieux en entreprise

L'employeur a-t-il l'obligation de dénoncer les infractions routières commises par un salarié avec un véhicule de l'entreprise ?

Négociation collective

L'employeur doit-il négocier sur le droit à la déconnexion ?

Principales évolutions en matière de négociation collective

Temps de travail

Principales évolutions en matière de temps de travail

La présence tardive d'un salarié, tolérée par l'employeur, génère-t-elle des heures supplémentaires ?

Les astreintes :

- la mise en place d'un système d'astreintes peut-il résulter de la seule initiative des salariés ?
- l'employeur peut-il modifier unilatéralement un système d'astreintes mis en place par accord collectif ?

Formation professionnelle

Comment l'employeur peut-il répondre à son obligation de formation et d'adaptation ?

Les nouveaux usages du compte personnel de formation

Rémunération

Les modalités de dématérialisation du bulletin de paie

Comment s'effectuera le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ?

Rupture du contrat de travail

Le comportement agressif d'un proche du salarié, envers un autre salarié, peut-il justifier son licenciement ?

Un salarié peut-il exiger d'être informé des faits qui lui sont reprochés avant l'entretien préalable ?

Prospective

Actualité légale

Jeudi 15 juin 2017 9h – 17h Paris, MGEN 3, square Hyman - 75015 316 € par personne 1 jour 01 53 98 95 03 formation@feh.ap.fr	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

Prérequis

Bon niveau de connaissance de la réglementation de base

PUBLICS

- Directeurs et adjoints
- DRH / RRH
- Assistants RH
- Comptables

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposé
- supports pédagogiques
- échanges

INTERVENANTS

- Sylvie Amzaleg, Coordonnateur du pôle Ressources Humaines - Directeur des Relations du Travail
- Sophie Nivière, Adjointe de Direction des Relations du Travail
- Conseillers Relations du Travail